

M. GRAYDON: Je crois comprendre que l'honorable député de Weyburn demande les chiffres s'appliquant à la période du 30 avril jusqu'aujourd'hui.

L'hon. M. RALSTON: Non, il veut connaître la proportion par rapport à la population.

M. GRAYDON: Ces renseignements sont les derniers en votre possession?

L'hon. M. RALSTON: Oui, jusqu'au 30 avril. Nous obtenons, bien entendu, des rapports quotidiens par le télégraphe sur les enrôlements au jour le jour.

L'hon. M. STIRLING: Le ministre répondra-t-il maintenant à l'autre question de l'honorable député de Lake-Centre au sujet des 91,000 Canadiens habitant les Etats-Unis et du succès qu'a eu le poste de recrutement établi en ce pays? Il me semble que le ministre s'est contenté de parler du transfert de ceux qui s'étaient enrôlés dans l'armée américaine. Je sais que l'honorable député de Lake-Centre désire qu'on réponde à la question où il demandait si nous ne perdions pas des recrues possibles parmi ces 91,000 citoyens résidant à l'étranger.

L'hon. M. RALSTON: Je ne puis répondre à cette question maintenant. Je croyais posséder ce renseignement, mais il semble difficile à obtenir.

L'hon. M. STIRLING: Le ministre répondra-t-il plus tard?

L'hon. M. RALSTON: Oui, j'aurai le renseignement lundi prochain. Peut-être l'aurai-je même avant l'ajournement.

Je répondrai à une autre question, celle que m'a posée, le 27 mai 1943, l'honorable député de Saint-Jean-Albert (M. Hazen), comme en fait foi le hantsard. Il voulait savoir quelle était la solde des signaleurs de l'artillerie, nous faisant remarquer que les membres du corps des signaleurs touchent la solde des spécialistes tandis que les signaleurs de l'artillerie ne la touchent pas. Je lui dirai que, dorénavant, les signaleurs de l'artillerie seront considérés comme des spécialistes et qu'en vertu de l'ordonnance 144, de 1943, ils ont droit à cette solde supplémentaire après le 1er janvier 1943.

M. GREEN: Il avait également posé une question concernant les frais de publicité. Le ministre a-t-il ce renseignement?

L'hon. M. RALSTON: Je ne l'ai pas encore obtenu, mais on me l'a promis pour lundi.

[L'hon. M. Ralston.]

Sauf erreur, l'honorable député demandait la ventilation des frais encourus par tous les officiers et fonctionnaires civils.

M. GRAYDON: Il se peut qu'on n'ait pas répondu à une ou deux autres questions. Peut-être les honorables députés qui visitent les usines de guerre en ce moment auront-ils d'autres questions à poser à leur retour.

L'hon. M. RALSTON: Je ne prétends pas avoir répondu à toutes les questions qui m'ont été posées.

M. GILLIS: Je ne désire pas m'écarter de l'objet du débat. J'allais parler de voyages, de transport et de tarif de marchandises, si toutefois ce n'est pas enfreindre le Règlement. Si les remarques de ce genre sont régulières, toutes les observations des autres honorables députés doivent être irrégulières.

M. PERLEY: J'ai à poser une question dont la réponse ne prendra qu'un instant.

M. le PRÉSIDENT: L'honorable député peut la poser.

M. PERLEY: Je n'ai rien dit hier, bien que j'eusse pu poser une vingtaine de questions. Toutefois, je me suis rendu compte qu'on avait répondu à presque chacune d'elles. J'estime cependant que celle que je m'appête à poser en vaut la peine. On m'a signalé trois ou quatre cas où les mères de certains jeunes gens sont dans l'embarras. Je songe au cas d'une femme qui a dans l'armée trois fils dont deux sont outre-mer. Un quatrième fils vient d'être appelé tout récemment. Elle a jugé qu'elle devait désertir son mari, si je puis m'exprimer ainsi. On a entendu parler de la désertion dans le cas des maris, mais ici c'est la femme qui a quitté son mari. Elle ne peut persuader celui-ci de lui fournir suffisamment pour le logement, la nourriture et le vêtement de ses autres enfants.

L'hon. M. RALSTON: Elle a dû laisser son mari?

M. PERLEY: Oui. Les deux fils qui sont outre-mer sont disposés à aider leur mère à même leur solde. Elle croit que le ministère devrait verser l'allocation de subsistance à l'épouse. Le ministre peut-il nous dire s'il a entendu parler de cas analogues et s'il y aurait moyen de venir en aide à une femme dans une telle situation, surtout lorsque deux fils outre-mer sont disposés à lui déléguer une partie de leur solde? Je connais trois ou quatre cas que l'on pourrait qualifier de désespérés et je crois qu'on devrait les prendre en considération.